



LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Délibération n°03 : Avis sur le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion

Adoptée le 19 novembre 2021

Le Conseil national de la transition écologique,

Saisi par Madame la ministre de la Transition écologique d'un projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion pour la période 2019-2028, composé d'un rapport et d'un projet de décret reprenant les principales dispositions, de l'évaluation environnementale stratégique et de sa synthèse, d'une étude d'impact économique et social, du Schéma Régional biomasse valant plan de mobilisation de la biomasse, ainsi que de l'avis de l'Autorité environnementale n°2021-08 rendu le 5 mai 2021 et du mémoire en réponse;

1. Soutient la trajectoire visée par la PPE de La Réunion permettant de tendre vers l'autonomie énergétique en encourageant le développement de toutes les solutions pour atteindre un mix électrique renouvelable et équilibré, et souligne l'importance de la sécurité d'approvisionnement et de la neutralité carbone,
2. Salue l'ensemble des moyens mobilisés (cadre territorial de compensation, certificats d'économie d'énergie, service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie - SLIME) pour maîtriser la demande en énergie et partager les objectifs retenus pour la consommation électrique : 263GWh évités en 2023 et 438GWh évités en 2028, et propose la mise en place d'un suivi annuel afin de vérifier l'atteinte de ces objectifs aux échéances,
3. Salue le développement des énergies renouvelables locales, tant électriques que thermiques, contribuant à l'objectif de parvenir à l'autonomie énergétique, la région Réunion étant leader en Europe pour le recours à l'eau chaude solaire,
4. Se félicite de l'abandon du charbon et du fuel lourd dans les centrales thermiques de production d'électricité, grâce à leur conversion à la biomasse et souligne la priorité donnée à la valorisation des ressources locales,
5. Soutient l'ambition portée pour l'éolien, pour la valorisation des combustibles solides de récupération et pour le photovoltaïque, dont la puissance installée sera multipliée par 2,5, en s'appuyant sur un cadastre et un plan régional solaire à venir,
6. Sera vigilant à ce que le développement de projets éoliens respecte les dispositions législatives et réglementaires les encadrant,
7. Demande à privilégier les énergies renouvelables locales et demande une réelle traçabilité de la biomasse importée (solide et bioliquide), afin que les exploitants des centrales en garantissent la conformité avec les dispositions de la directive RED II, de la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée et/ou de la stratégie européenne sur la Biodiversité de mars 2020,
8. S'interroge et alerte sur les conséquences environnementales et sur les dangers de l'emploi des produits phytosanitaires sur les masses d'eau, en cas de nouvelles cultures de canne-fibre,
9. Souligne la part significative que représentent les transports dans le mix énergétique (le premier poste d'émission de GES et de consommation d'énergie fossiles) et la nécessité d'agir pour la réduire dans les dix prochaines années,

10. Recommande un recours accru aux mobilités actives (vélo, marche), voire alternatives en tenant compte à la fois des technologies disponibles et de la modification des comportements, tel le télétravail ou les visioconférences, le covoiturage, l'autopartage pour limiter les transports individuels,
11. Recommande également un recours accru à la chaîne logistique mutualisée développée en lien avec le Grand Port Maritime de la Réunion et l'Aéroport pour les transports de marchandises, et propose de compléter les approches par une feuille de route thématique sur l'hydrogène qui s'inspirerait des expérimentations déjà en cours,
12. Souligne le rôle de l'innovation dans les transports et les énergies renouvelables et le besoin de renforcer le soutien aux phases d'expérimentation et d'industrialisation pour les entreprises innovantes dans ce domaine,
13. S'interroge sur la vraisemblance de l'atteinte des objectifs de diminution des énergies fossiles dans le secteur des transports, souhaite la définition d'un cadre de comptabilisation des émissions et l'empreinte carbone des transports maritimes et aériens desservant les territoires d'Outre-mer, et prend note de la trajectoire ambitieuse de développement des transports en commun, de la volonté d'un développement très significatif des véhicules électriques et des bornes de recharge associées et la moindre consommation unitaire des véhicules thermiques,
14. Prend bonne note des objectifs de développement des transports collectifs mais s'interroge sur les financements à mobiliser et la capacité à convertir la flotte aux énergies renouvelables,
15. Demande à ce que les autorités organisatrices de transport intègrent le coût de la transition énergétique en matière de transport pour les familles,
16. Alerte sur le nécessaire maintien de la péréquation tarifaire de l'électricité qui permet au grand public et aux entreprises de bénéficier d'un prix de l'électricité identique à celui de la métropole malgré les coûts élevés de la production électrique réunionnaise, demande sa pérennité tout en soulignant l'engagement financier national très important en faveur des zones non interconnectées,
17. Prend note des soutiens apportés par la PPE, notamment aux plus démunis, à travers les actions du cadre territorial de compensation et les programmes dédiés (notamment le SLIME et le dispositif Ecosolidaire d'aide à l'acquisition de chauffe-eau solaires) et demande à évaluer le reste à charge pour les ménages,
18. De manière plus générale, recommande une vigilance particulière pour ce public défavorisé, le taux de pauvreté de la Réunion étant de 39 % et le taux de chômage de 17 %,
19. Souligne l'enjeu de création nette d'emplois liés à la transition énergétique, notamment sur le photovoltaïque, appelle à mesurer l'impact sur les emplois, à anticiper les besoins de compétences et à accompagner les évolutions professionnelles, notamment par la formation et l'élaboration d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) sur l'ensemble des filières concernées,
20. Afin d'accélérer la transition énergétique, demande l'accentuation des formations professionnelles vers des métiers techniques de rénovation de l'habitat (isolation, ventilation).

Résultats détaillés du vote de l'avis

« Pour » : 14 votes	CFTC (1)	Surfrider (1)
	AdCF (2)	UFC Que choisir (1)
	Régions de France (1)	UNAF (1)
	AMF (1)	FNPF (1)
	CFDT (2)	
	MEDEF (3)	

« Abstention » : 10 votes	CPME (2)	ESS France (1)
	FO (2)	FNE (1)
	CFE-CGC (1)	U2P (1)
	CGT (2)	

« Contre » : 1 vote	ADF (1)	
---------------------	---------	--

N'ont pas pris part au vote	Amis de la Terre	Parlement européen
	LPO	FNC
	RAC	Assemblée nationale
	FNSEA	Sénat
	CFEEDD	CLCV
	WWF	CNAJEP
	H&B	

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable.